

DECISION MUNICIPALE
N° D22-167

1-1

Objet : FOURNITURE DE VEHICULES NEUFS OU OCCASIONS
3 véhicules utilitaires électriques d'occasion type Kangoo ZE ou équivalent avec variante neuf

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé et notamment en son 4° concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
VU l'article L 2123-1 du Code de la commande publique,
VU le règlement local des marchés publics adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,
VU le rapport d'analyse des offres,
VU la proposition de la société TransAuto,

D É C I D E

ARTICLE UN : de retenir l'entreprise **TRANSAUTO** pour un montant de 63 000,00 € HT (soit 75 600,00 € TTC),

ARTICLE DEUX : de signer l'acte d'engagement lié à cette consultation ainsi que les pièces annexes.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE,
Le 12 décembre 2022

Le Maire,

Dominique Foucher



Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20221212-D22-167-CC
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022